

5 juin 2020

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 mai 2020**

-----

Les membres du Conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation sociale), mardi 26 mai 2020 à 20 H 30 sous la présidence de Roger LITAUDON, Maire.

Ont également pris part à la séance, Madame GOUBY, Directrice Générale des Services et Madame BENCHIHA, assistante de direction.

Après avoir fait l'appel nominal des conseillers municipaux, (sont excusés Messieurs JOLY et PETIT), Monsieur LITAUDON rappelle les résultats du scrutin du 15 mars 2020 et déclare installés dans les fonctions de conseillers municipaux Mesdames et Messieurs LITAUDON Roger, PERICHON Bernadette, MONIER Jean-Noël, PARRET-BONMARTIN Aude, ALLAIN Jean-Michel, DESVIGNE Geneviève, ATHAYNE François, FAURE Monique, SAUVESTRE Eric, MARTINET SCHIRCH Christelle, JOLY Henri, LACAUX Françoise, MERCIER Gérard, MARTIN Amandine, CARBON Régis, LUCOTTE Christelle, PERET Julien, FERREIRA Marie, PISSOCHET Fabrice, DIAT Dominique, MALLET Nicolas, DAVAUD Yolande, OLIVEIRA Michel, IMBERT Valérie, RENON Stéphane, AZEVEDO Marie-Christine, PETIT Alain.

M. PERET Julien, plus jeune conseiller est désigné secrétaire de séance et sera assisté par Madame GOUBY Valérie.

**I – Election du Maire**

Madame DESVIGNE Geneviève, doyenne d'âge est invitée à présider la séance pour l'élection du Maire.

Mesdames MARTIN Amandine et AZEVEDO Marie-Christine sont désignées assesseurs pour suppléer la présidente et le secrétaire.

Monsieur LITAUDON se porte candidat au poste de Maire. Il est procédé au vote à bulletin secret. Monsieur LITAUDON est élu Maire à l'unanimité et installé immédiatement dans ses fonctions.

Avant de poursuivre la séance, Monsieur LITAUDON remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée et félicite tous les membres d'avoir eu le courage de l'accompagner dans cette mission. L'installation d'un conseil municipal est un moment de solennité et d'émotion et cette installation est historique puisque c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'il n'y aura pas de groupe minoritaire dans l'assemblée, faute de liste concurrente. Il rappelle à l'équipe que les chantiers sont nombreux et que le but reste la construction d'un lendemain meilleur pour tous les citoyens.

Avec l'appui et la loyauté des agents communaux, l'équipe municipale est désormais en ordre de marche pour réaliser les dix engagements prioritaires de la campagne

## **II – Détermination du nombre d’adjoints**

Vu l’article L. 2122-2 du CGCT, le nombre d’adjoints ne pouvant dépasser 30 % de l’effectif légal du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose la création de 6 postes d’adjoints.

A l’unanimité, le Conseil municipal approuve la création de 6 postes d’adjoints.

## **III – Election des Adjoints au Maire**

Monsieur le Maire propose d’élire aux postes d’adjoints :

Monsieur MONIER Jean-Noël

Madame PERICHON Bernadette

Monsieur ALLAIN Jean-Michel

Madame PARRET-BONMARTIN Aude

Monsieur ATHAYNE François

Madame DESVIGNE Geneviève

L’élection a lieu au scrutin de liste, à bulletin secret.

La liste présentée ci-dessus est élue à l’unanimité.

Les adjoints auront les délégations suivantes :

- ♦Monsieur MONIER : Communication, Ressources humaines, Prévention des Risques et des Conditions de travail, Education, Restaurant scolaire.
- ♦Madame PERICHON : Administration générale, Finances et Budgets, Gestion administrative des Logements.
- ♦Monsieur ALLAIN : Travaux, Urbanisme, Eau, Assainissement, Sécurité, Environnement et Cadre de vie.
- ♦Madame PARRET-BONMARTIN : Vie associative et sportive, Jeunesse.
- ♦Monsieur ATHAYNE : Développement de l’Activité et de la Dynamisation de l’Emploi ; Relation avec l’Intercommunalité et la SPL 277 ;
- ♦Madame DESVIGNE : Culture, Animation et Loisirs.

## **IV – Création d’un poste de conseiller municipal délégué**

Monsieur le Maire propose la création d’un poste de conseiller municipal délégué afin de traiter les dossiers relatifs à la Famille, à l’Action sociale, aux Solidarités et au Portage de Repas.

A l’unanimité, le poste de conseiller municipal délégué est créé.

## **V – Election d’un Conseiller municipal délégué**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame FAURE Monique est élue à l’unanimité Conseillère municipale déléguée.

## **VI – Lecture et diffusion de la Charte de l’ élu local**

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 créant la Charte de l’ élu local,

Vu l’article L. 1111-1-1 du CGCT,

Vu l’article L. 2127-7 du CGCT,

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local qui rappelle les engagements liés à la fonction d'élu local et remet à chaque conseiller une copie du chapitre III du livre 1<sup>er</sup> de la 2<sup>ème</sup> partie du CGCT relatif aux conditions d'exercice du mandat municipal. Il invite chaque membre de l'assemblée à signer la Charte.

#### **VII – Ordre du tableau**

Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil municipal : après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux selon les règles de l'article L. 2121-1 du CGCT.

Le Conseil municipal prend acte du tableau tel que présenté :

LITAUDON Roger

MONIER Jean-Noël

PERICHON Bernadette

ALLAIN Jean-Michel

PARRET BONMARTIN Aude

ATHAYNE François

DESVIGNE Geneviève

JOLY Henri

PETIT Alain

LACAUX Françoise

MERCIER Gérard

FAURE Monique

DIAT Dominique

FERREIRA Marie

IMBERT Valérie

SAUVESTRE Eric

MARTINET SCHIRCH Christelle

PISSOCHET Fabrice

RENON Stéphane

CARBON Régis

OLIVEIRA Michel

DAVAUD Yolande

LUCOTTE Christelle

MALLET Nicolas

AZEVEDO Marie-Christine

MARTIN Amandine

PERET Julien

Monsieur le Maire précise qu'en cas de défaillance de membres du Conseil municipal (démission, par exemple), les 2 conseillers municipaux remplaçants présentés sur la liste « Unis pour Varennes » pourront être amenés à siéger au sein de l'assemblée en cours de mandat.

### **VIII – Délégations du Conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du mandat de confier à Monsieur le Maire la totalité des délégations prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT, à l'exception des alinéas 2<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>, 26<sup>ème</sup> et 29<sup>ème</sup> et de fixer les limites de l'application des autres alinéas.

Monsieur le Maire précise qu'il reste entendu que les décisions prises en vertu de cet article sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal (notamment en termes de contrôle de légalité) et qu'il devra rendre compte de chacune de ces décisions lors des réunions de conseil municipal.

### **IX – Définition du montant des indemnités d'élus**

Monsieur le Maire propose de reporter cette question, la Préfecture ayant apporté des éléments nouveaux à intégrer dans le calcul.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### **X – Infos diverses**

Pour information, les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu JEUDI 11 JUIN 2020 à 20 H 30 pour définir notamment la composition des commissions et les diverses représentations.

JEUDI 16 JUILLET 2020 pour le vote du budget.

Madame AZEVEDO indique la distribution du 2<sup>ème</sup> masque aux Varennois aura lieu SAMEDI 30 MAI.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de groupe aura lieu JEUDI 4 JUIN 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 27.

Le Secrétaire de Séance,  
Julien PERET

Le Maire,  
Roger LITAUDON

#### **Destinataires :**

Membres du Conseil municipal (par messagerie)  
Centre des finances (par courrier, pour information),  
Service du personnel, service de la Comptabilité, Médiathèque (par mail, pour information),  
Secrétariat de la communauté de communes (par messagerie),

Affichages : Hôtel-de-Ville, centre technique, restaurant municipal (format A5),

Publications : Site Internet de la Ville, Journal LA MONTAGNE.

Impressions pour classement dans divers dossiers (3 ex.).